

Paris, le 23 octobre 2020



Madame la Ministre,

Lors de la dernière conférence téléphonique concernant les mesures d'organisation prises dans le cadre de l'épidémie Covid, vous nous avez confirmé que la décision du Conseil d'Etat concernant les critères de vulnérabilité s'appliquait bien aux agent-es publics et qu'il convenait donc de placer les agent-es concerné-es en télétravail ou en ASA.

Des remontées que Solidaires Fonction Publique a pu avoir, il s'avère que certains ministères n'ont soit pas transmis les nouvelles consignes à leurs services respectifs, soit maintenu les critères précédents. Il semble que cela soit notamment le cas à Bercy.

La situation sanitaire est particulièrement difficile. Toutes les précautions doivent donc être prises afin de ne pas mettre en danger les agent-es.

Solidaires vous demande donc de vous assurer que cette décision du Conseil d'Etat est bien suivie d'effets dans l'ensemble des ministères et administrations.

Solidaires vous demande également que les proches des personnes vulnérables puissent également bénéficier des mêmes mesures.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gaëlle MARTINEZ
Déléguée Générale Solidaires FP

